



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 février 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 26 janvier 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 19 février 2001

**Recrutement d'un Technicien contractuel à la Direction des
Systèmes d'Information et de Télécommunication**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D2010882001

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2001

Direction Ressources Humaines

**Recrutement d'un Technicien contractuel à la Direction des
Systèmes d'Information et de Télécommunication**

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 26 octobre 2000, le Conseil Municipal de Niort crée à la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications, un poste de Technicien Territorial, chargé de renforcer l'équipe réseau.

La recherche d'un Technicien statutaire s'est avérée infructueuse : aucun candidat statutaire n'a présenté sa candidature. La Ville de Niort s'est orientée vers le recrutement d'un agent contractuel, recruté sur la base de l'article 3, alinéa 3 loi du 26 janvier 1984.

Le candidat, titulaire d'un BTS d'informatique industrielle, se prévaut d'une expérience professionnelle de 4 ans dont 3 comme Technicien de réseau informatique à France Télécom.

L'intéressé sera rémunéré au 6e échelon de la grille des Techniciens Territoriaux, indice majoré 334, soit avec le régime indemnitaire une rémunération brute mensuelle de 12.500 F.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- entériner le recrutement d'un Technicien contractuel réseau à la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)